



Ai je le droit de poser un tuyau de ventilation

Par **gilles Mobr **, le **06/03/2010**   **17:24**

Bonjour,
ai je le droit de poser un tuyau de ventilation sur mon mur, bien que celui ci donne sur le terrain de mon voisin ?
Cordialement.
Gilles Mobr .

Par **aie mac**, le **06/03/2010**   **17:29**

bonjour
vous avez le droit de faire ce que vous voulez sur votre mur tant que cela n'empi te pas sur les droits de la propri t  du voisin.
et  jecter de l'air vici  sur le terrain du voisin est de nature   cr er une servitude qu'il est en droit de vous refuser (fondement juridique; art. 544CC et 545CC)

Par **gilles Mobr **, le **06/03/2010**   **17:49**

Merci de votre reponse claire et rapide, j'ai cependant une autre question, j'avais commenc  a poser une partie de ce tuyau, mais le voisin a tout arrach , sans rien dire, en a t'il le droit ?
merci encore.

Par **aie mac**, le **06/03/2010** à **22:46**

non; il ne pouvait "faire justice" lui-même; il devait vous mettre en demeure de l'enlever et devant votre inaction ou refus, vous assigner.

ceci dit, devant le fait accompli...

vous auriez une chance d'avoir gain de cause pour un dommage qu'il vous aurait occasionné en agissant ainsi;

vous seriez de votre côté susceptible d'un retour de baton pour avoir induement pénétré chez votre voisin sans son aval (puisque vous avez du le faire pour fixer votre ouvrage).